Droit et garde et séparation

Par Nouchka

Bonjour,
J'ai déménagé à contrecoeur et suivi mon ex conjoint en août dernier dans notre nouvelle ville sauf qu'on s'est séparé en octobre. Mon ex conjoint est quelqu'un d'assez manipulateur et instable. Depuis c'est compliqué et moi étant très mal et seule là où je suis je souhaite rentrer d'où je viens et près des miens avec ma fille, là où elle a grandi. Où elle a ses grands parents. Et où on a du soutien. J'ai pris conseil auprès d'une avocate qui me conseille de trouver d'abord un emploi que je cherche activement et une fois que j'ai la promesse d'embauche on saisit le juge en "urgence".
Depuis qu'on est séparé ma fille est beaucoup + avec moi qu'avec son papa, il organise et désorganise à sa guise, il ne la prend pas au dernier moment quand il est censé la prendre, c'est compliqué, mais étant donné l'enjeu qui se pose entre nous aujourd'hui car on sait quon va vers le juge n'ayant pas trouvé d'accord pour la suite, aujourd'hui il souhaite qu'on fasse une garde alternée. Mon avocate me l'avait déconseillé si mon objectif était de partir d'ici et demander la garde exclusive de ma fille... Du coup je panique. Car je ne sais pas quoi avancer comme argument face à lui pour refuser la garde alternée. Comment faire? Et est-ce que ça va vraiment me desservir en justice si pendant 2 mois par ex une garde alternée s'instaure comparé aux 4 mois déjà passés? J'ai un stress total.
Merci pour votre aide.

Par kang74

Bonjour

Déjà votre projet de déménagement pour vous rapprocher de vos parents en éloignant votre fille de son père, va déjà faire pencher la balance vers une résidence habituelle chez le père pour préserver les repères de l'enfant, donc si en plus vous considérez qu'il est tout à fait capable d'assumer l'enfant comme vous, en lui confiant l'enfant en GA alors que rien ne vous y oblige, ce sera difficile de faire en sorte de pouvoir partir avec l'enfant .

Vous avez pris un avocat pour ses conseils : suivez les .
Sinon rien ne pourra empêcher son père d'avoir la résidence habituelle de l'enfant, et que vous ayez des droits qui se limitent au fait de l'avoir pendant les vacances scolaires en assumant tous les trajets et en devant une pension alimentaire .

Par Nouchka

Oui enfin c'est un peu difficile car ça fait 2 fois qu'il nous fait déménager et que je le suis sous ses menaces. Sauf qu'arriver dans notre nouvelle ville fin août ça a explosé entre nous. On se sépare en octobre, il sait depuis le début que jai envie de repartir du coup. Ici on ne connaît personne, on a pas de famille, on galère alors moi je souhaite juste rentrer d'où on vient, et où ma fille était bien aussi et où elle a commencé ses 4 premières années. J'aurais souhaité qu'il veuille repartir aussi pour qu'on mette en place une garde alternée en place là bas mais il veut rester ici (et en même temps instable comme il est il change de projet tous les 2 jours et y'a 3 jours il m'a dit qu'il voulait partir à 1h30 d'ici...) donc au final lui aussi se projette de repartir mais encore ailleurs. Bref. C'est un vrai cauchemar et comme il fait rien dans l'intérêt de notre fille en attendant, qu'il pense à lui avant tout, il a sa fille ce we et bien ça fait un mois qu'elle avait pas dormi chez lui parce qu'il était trop occupé et fatigué !

Par kang74

Ni moi , ni votre avocate ne faisons le cadre de la justice.
On vous informe juste de celle ci par rapport au contexte d un déménagement après la rupture .
Et on vous invite grandement à le comprendre car ce serait dommage qu une enfant de 4 ans ait sa résidence habituelle chez son père dans ces conditions:

En trouvant un travail et en ne lui confiant pas l enfant en GA parce que vous comprendrez bien que dire que le père est instable et ne s occupe pas bien de l enfant, et dans le même temps lui confier l enfant la moitié du temps

volontairement est complètement contradictoire .

Si vous l incitez à prendre l enfant, vous sabordez vos propres arguments .

Par Nouchka

Je suis bien d'accord avec vous et c'est bien pour cela que je ne suis pas d'accord pour la mise en place de cette garde alternée. C'est juste que c'est délicat de refuser la garde alternée au père de l'enfant et que jusque-là j'avais l'argument de son boulot de nuit et que maintenant j'ai plus cet argument là. Donc j'essaie de trouver d'autres arguments à lui avancer dans mon explication de refus de garde alternée.
Ça fait des mois qu'il dit qu'il est fatigué, qu'il ne va pas bien, qu'il ne se soucie pas aux intérêts de sa fille et tout d'un coup il se réveille et exige de l'avoir la moitié du temps et quand il veut, il improvise toute l'organisation mise en place. Alors oui je ne laisserai pas mon accord pour cette garde alternée mais à moi maintenant de le lui dire et d'y mettre les arguments et ça c'est délicat quand même.